

Appartement à louer à Verbier

Suisse, Verbier

Appartement - REF: TGS-A4005



N° Chambres: 5
Lave-vaisselle

N° du Peuples: 10
TV

Parking
Machine à laver

Terrasse
Salle de ski

Wifi
Salle de cinéma/télévision

Cheminée
Distance du centre ville:
central

Sauna

Vues montagneuses

Activités dans la station

Ski / Snowboard
Tennis

Cyclisme

Ski de fond

Golf

Randonnée

Vélo de montagne

Équitation

Voile

Idéalement situé à seulement une minute à pied de la rue de Médran et des nombreux magasins, bars et restaurants de Verbier, l'Appartement constitue un point de départ idéal pour la famille et les amis. La station de remontée principale se trouve à quelques pas, l'accès aux pistes ne pourrait donc pas être plus simple. Réparti sur deux étages, l'appartement peut accueillir dix adultes dans cinq chambres élégantes avec salle de bains privative.

Le dernier étage est l'endroit où se trouve le salon principal décoïonné, avec deux coins salons offrant beaucoup d'espace pour se détendre après une journée sur les pistes. Des canapés confortables sont disposés autour d'une grande cheminée à foyer ouvert et un bar sépare la cuisine du coin repas. Des vues magnifiques peuvent être appréciées depuis le jardin ou depuis la terrasse meublée du premier étage.

Des chaises recouvertes de fourrure sur la terrasse exposée sud à la salle de télévision confortable au rez-de-chaussée, le chalet offre beaucoup d'espace pour se détendre. Il y a même un sauna au dernier étage pour faciliter la récupération et vous assurer que vous êtes prêt pour une autre journée à la montagne.

L'appartement dispose de quatre charmantes chambres au rez-de-chaussée avec salles d'eau ou salles de bains privatives. Deux des chambres disposent de portes-fenêtres qui s'ouvrent sur le grand jardin. La suite principale au dernier étage dispose d'une salle de bains privative et d'un accès au balcon du premier étage. Les autres installations comprennent un local à skis commun avec casiers à skis et une place de parking intérieure.







